

Les grands enjeux de l'Humanité pour les décennies à venir vont porter sur la capacité de nos sociétés à relever les ambitions affichées dans les Objectifs de Développement Durable (ODD), signés par les Etats membres de l'ONU en 2015.

Les compétences pluridisciplinaires des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, et les domaines dans lesquels ils interviennent, en font des acteurs de référence pour la mise en œuvre des politiques permettant d'atteindre ces objectifs.

C'est autour de cette ambition que nous avons défini des axes stratégiques pour un corps du 21^{ème} siècle. Car pour y parvenir, il nous paraît indispensable et urgent de dynamiser les parcours professionnels, dans une sphère large d'employeurs, avec une vision stratégique globale, libérée de considérations sectorielles, inscrite dans le moyen et le long terme.

En effet, le corps des ponts, des eaux et des forêts doit accentuer encore son ouverture au monde des collectivités, des opérateurs publics et privés, des organisations internationales. Cette ouverture doit se faire en conservant un lien fort avec l'État, de façon à ce qu'il puisse bénéficier du développement des compétences acquises à travers ces parcours diversifiés.

C'est par une fertilisation croisée des expériences opérationnelles, entre entreprises, collectivités, services de l'État (rattachés à des ministères différents), et organisations internationales, que les membres du corps seront en mesure d'apporter tout leur savoir-faire au service de l'action publique.

C'est la stratégie que nous défendons autour de trois axes.

1. Passer d'un « corps d'État » à des « ingénieurs pour l'action publique »

Il s'agit là de renforcer la vocation interministérielle du corps des IPEF en privilégiant les enjeux de long terme et de mettre en œuvre une véritable politique de mobilité inter fonctions publiques (services de l'État, Fonction publique territoriale, Fonction publique hospitalière), mais également à l'international, notamment au sein des institutions européennes et onusiennes.

2. Ouvrir le corps à son environnement

La notion de corps n'a rien de figée, le corps des IPEF doit pouvoir échanger avec son environnement, et savoir évoluer en permanence. Il est aujourd'hui nécessaire d'intégrer dans le champ de développement du corps l'ensemble des acteurs de l'action publique : entreprises privées, ONG, associations d'intérêt public.

L'élargissement du périmètre des employeurs et le développement des parcours multi-employeurs, est un élément essentiel au développement des compétences mais aussi de l'efficacité de l'action publique à travers l'ouverture ainsi permise. La connaissance du secteur privé et associatif est

également essentielle. A cet égard, le rétablissement d'un stage long dans le secteur privé au cours de la formation des IPEF est un élément central de cette ouverture, alors que le statut des IPEF l'avait fait disparaître lors de la création du corps en 2010.

3. Un corps géré en un lieu unique : condition nécessaire à son efficacité

Aucune structure ne peut sérieusement être efficace avec un « double pilotage » comme le statut des IPEF le prévoit actuellement (en l'occurrence le ministère de l'Agriculture et celui de la Transition écologique et solidaire), et dans une approche privilégiant trop souvent les enjeux de court terme de chacun des gestionnaires.

La gestion transversale (interministérielle et inter fonction publique) des parcours professionnels, nécessite une vision stratégique globale. Nous préconisons de développer avec les différents ministères (notamment ceux accueillent un nombre important d'IPEF) des conventions avec le Chef de corps. Ce dernier doit prendre un rôle central et réel de pilotage (recrutement, formation, parcours professionnels).

Enfin, nous veillerons particulièrement à la mise en œuvre effective des propositions élaborées par le groupe de travail présidé par Philippe Duron et validées par les trois Ministères :

- Mise en place d'une gestion multi-employeurs, avec un rôle accru du chef de corps,
- Ouverture dès le premier poste vers les établissements publics de l'État et les collectivités locales,
- Rétablissement d'un stage long en entreprises pendant la scolarité.

Il s'agit là du résultat de plusieurs années de mobilisation de l'UnIPEF. La satisfaction d'avoir pu faire reconnaître ces objectifs ne doit cependant pas nous faire oublier que ces décisions doivent à présent être mises en œuvre.

MARS 2017